

REGLEMENT CONCOURS SANDWICH CHAUD

Date du concours : Lundi 7 Octobre 2019, dans le cadre du Salon Rest'Hôtel & Métiers de Bouche.

Lieu : PARC DES EXPOSITIONS DE CAEN.

Organisateur : Alliance Expo

Objectifs du concours : Promouvoir et valoriser les boulangers Normands. Réaliser un sandwich chaud « saveurs de Normandie » !!

Article 1 – Organisateur du concours

ALLIANCE EXPO, 70 bis Boulevard Stalingrad, 24000 PERIGUEUX

Directeurs : M. Cédric DUMAS, M. Michael CHOURY

Article 2 – Objet du concours

Le salon Rest'Hôtel & Métiers de Bouche organise le « concours du meilleur sandwich chaud ».

Les candidats devront réaliser un sandwich selon critère demandé (voir article 6) en 01h00.

Le choix de la cuisson est libre.

Le concours n'est pas simplement un assemblage mais une réalisation sur place.

Les recettes devront être quantifiées pour 4 personnes.

Les candidats présenteront 3 sandwiches de dégustation + 1 sandwich de présentation pour les photos.

Les assiettes ou autres contenants pour le dressage seront fournis par le candidat. (Prévoir pour 4)

Les plats ne devront pas comporter d'ingrédients non comestibles.

Article 3 – Acceptation du règlement

Préalablement à toute participation au concours, le participant doit prendre connaissance du principe du concours et accepter sans aucune réserve le présent règlement.

Article 4 – Participants

Ce concours est réservé aux Boulangers Normands. Sans que ce ne soit une obligation, les artisans peuvent être accompagnés d'un commis.

Les équipes sont composées de 2 professionnels maximum.

Article 5 – Conditions de participation

Pour participer à ce concours, les participants ont informé la société Alliance Expo par téléphone au 05 53 45 72 12 et par email aurelie.tournier@alliance-expo.fr dès que possible. La participation à ce concours est gratuite.

Article 6 – Thème du concours

Réalisation d'un sandwich chaud pour la valorisation des produits locaux.

- Obligation des candidats :
 - Utiliser des produits locaux Saveurs de Normandie (consulter la liste des produits disponibles sur www.salons-resthotel.fr puis cliquer sur l'onglet Caen ou nous la demander par email à aurelie.tournier@alliance-expo.fr ou téléphone 05 53 45 72 12).
- Le Sandwich devra être composé de :
 - Pains au choix du candidat, fabriqués à l'avance et apportés le jour J
 - 1 Ingrédient principal qui peut être au choix : 1 viande, 1 poisson, 1 végétal qui doit être chaud
 - La garniture et les sauces restent libres.
 - Le Sandwich peut être servi avec 1 accompagnement de votre choix
 - Les sauces de composition de votre choix devront être réalisées sur place

Article 7 – Etapes du concours

Le 19 septembre 2019 =

- Les candidats sont informés du thème et des ingrédients imposés par le règlement du concours.
- **Les candidats qui souhaitent participer en informent l'organisateur par téléphone 05 53 45 72 12 ou par email aurelie.tournier@alliance-expo.fr le plus vite possible**

Avant le 1 octobre 2019 =

- Nous communiquer la liste de vos ingrédients choisis parmi la liste des produits Saveurs de Normandie ainsi que les quantités par email aurelie.tournier@alliance-expo.fr

Article 8 : Déroulement du concours

1. Inscription

Vous êtes inscrits au concours dès que vous nous avez contacté par téléphone ou email.

Pour finaliser votre inscription, merci de nous renvoyer ce règlement signé.

2. Jour J

Les équipes de candidats sélectionnés concourront le Lundi 7 Octobre 2019 sur l'espace concours du salon Rest'Hôtel & Métiers de Bouche.

L'épreuve aura lieu de 14h00 à 16h00. **Chaque candidat aura 1h pour préparer son plat.**

Un tirage au sort sera effectué pour l'ordre de passage de présentation. Les candidats débiteront en décalé.

- 1^{er} candidat : 14h00 / envoi des plats 15h00
- 2^{ème} candidat : 14h10 / envoi des plats 15h10
- 3^{ème} candidat : 14h20 / envoi des plats 15h20
- 4^{ème} candidat : 14h30 / envoi des plats 15h30
- 5^{ème} candidat : 14h40 / envoi des plats 15h40
- 6^{ème} candidat : 14h50 / envoi des plats 15h50

Tout candidat n'étant pas présent à l'heure du début de l'épreuve sera disqualifié. Le transport et l'éventuel hébergement pour participer à ces épreuves restent à la charge des candidats.

- **Les candidats se présenteront à l'accueil du Salon 1 heure avant le début du concours soit à 13h00**
- Chaque équipe aura un espace d'environ 9m².

Les candidats devront apporter leur petit outillage et matériel (couteau, casseroles, fouet, poche à douille, pelle, pince, friteuse, robot...).

Le salon fournira le matériel suivant :

- 1 plan de travail par candidat
- 1 grand frigo (pour 2 équipes)
- 1 plaque de cuisson à induction 2 feux puissances 1800 et 1500 W par candidat
- 1 Four (RATIONAL Mixte ou UNOX) par candidat
- 1 planche à découper par candidat
- 1 évier/plonge (pour 2 équipes)

Tous les ingrédients qui entrent dans la composition des recettes seront mis à disposition du candidat le jour même par l'organisation.

Les pains Sandwich doivent être apportés par le candidat le jour j.

3. Jury et critère de jugement :

Le jury sera composé de 3 professionnels (chef, journaliste, professionnel des métiers de bouche, syndicats...)

Notre invité d'honneur **Bruno Cormerais**, **Meilleur ouvrier de France en Boulangerie**, sera le président du jury.

Les candidats seront jugés sur :

- 1) **Méthode de fabrication**
- 2) **La créativité, saveurs du plat**
- 3) **Utilisation des produits locaux**
- 4) **Optimisation des déchets**
- 5) **Respect du temps d'envoi des plats**
- 6) **Originalité de la présentation**

Chaque boulanger devra présenter ses sandwiches au jury en fournissant une explication sur ses choix (produits, cuissons, procédés...). Lui ou son commis débarrassera les assiettes une fois la dégustation terminée.

Le jury procèdera aux délibérations une fois les dégustations de chaque boulanger terminées.

Un classement sera établi : Un artisan en 1^{ère} place et les autres déterminés ex aequo.

Chaque participant aura une récompense.

Article 9 – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité si en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessités justifiées, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours.

La participation au concours implique l'acceptation, par le participant ou l'inscrit, de l'intégralité du présent règlement. L'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne respecte pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment du concours et sans préavis.

Enfin, les participants ne pourront en aucun cas contester les choix et/ou décisions du jury et /ou exiger de quelque manière que ce soit une justification de la part du jury sur leurs choix et/ou décisions.

Article 10 – Modification du concours

L'organisation se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, écourter, suspendre, modifier ou annuler le concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 11 – Le droit à l'image

Les participants seront filmés et/ou pris en photos pendant le concours. Ils autorisent l'organisateur à exploiter gratuitement, pour la promotion du salon, toutes images, sur quelque support que ce soit, prises pendant le concours où apparaîtraient le ou les participants sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot. Cette autorisation est limitée à une durée de deux ans, à compter du début du concours. Les utilisations ne peuvent pas porter atteinte à la vie privée et ne sont pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice.

Article 12– Loi informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants et gagnants au concours disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'organisation dans le cadre du concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite, adressée à l'organisateur à l'adresse figurant dans l'article 1 du présent règlement.

Fait à Périgueux, le 18 septembre 2019

Le participant :

L'organisation : M. Dumas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dumas', is written over a light blue horizontal line within a dotted rectangular box.